

[Text]

about biases and how then can civil servants legitimately do their job within those kinds of swings.

Mr. Edwards: Obviously civil servants are human beings with their own frailties. That being said, I would suggest to you that most public servants, certainly most public servants that I know well, are proud of the fact of that they are loyal technicians serving the government of the day. I have certainly served Conservative governments and Liberal governments. I am not sure how well I would serve a duly elected Communist government, if such a thing ever happened.

Mr. Gauthier: You would not.

Mr. Edwards: I would not, probably. They probably would not want me, either. But that being said, within the realm of Canadian politics I would have no problem serving any properly constituted government and would try to carry out their wishes. Not at all.

M. Gauthier: Monsieur Edwards, tout à l'heure, en répondant à une de mes questions concernant l'échéancier, vous avez dit que 10 p. 100 des efforts seraient probablement consacrés à la législation, 20 p. 100 à des changements mécaniques ou d'administration, et 70 p. 100 à des changements d'attitudes. Je vais prendre ces choses une par une.

Parlons d'abord de la législation. Quelles lois a-t-on l'intention de modifier, monsieur Edwards? La Loi sur l'emploi dans la Fonction publique? La Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique? Vous me faites signe que oui. J'imagine que vous me donnez une réponse positive.

• 1625

Mr. Edwards: Mr. Chairman, all pieces of civil service legislation are under review right now. I suspect it would be impossible to have a viable conclusion to the Public Service 2000 without changes to the Public Service Employment Act, the Public Service Staff Relations Act and possibly to other pieces of legislation.

Mr. Gauthier: Would the other piece of legislation be, for example, the Financial Administration Act?

Mr. Edwards: Quite possibly.

Mr. Gauthier: Would it be any other specific piece of legislation dealing with the Public Service; for example, the rights of public servants to participate in the political process?

Mr. Edwards: As the member knows, Mr. Chairman, that is presently enshrined in the Public Service Employment Act, and if we are so timorous as to open it up for inspection, that issue will undoubtedly come on the table.

[Translation]

où je voulais en venir lorsque j'ai parlé des préjugés et lorsque je me suis demandé comment les fonctionnaires pouvaient faire leur travail de façon honnête lorsqu'ils assistent à de tels changements radicaux.

M. Edwards: Il est évident que les fonctionnaires sont des êtres humains qui ont leurs défauts. Ceci étant dit, je vous répondrai que la plupart des fonctionnaires, et certainement la plupart de ceux que je connais bien, sont très fiers du fait que ce sont des techniciens très loyaux qui desservent le gouvernement au pouvoir, quel qu'ils soient. J'ai servi des gouvernements conservateurs et des gouvernements libéraux. Je ne sais pas comment je réagis devant un gouvernement communiste dûment élu, si jamais cela était possible.

M. Gauthier: Vous ne le serviriez pas.

M. Edwards: Probablement pas. Il ne voudrait probablement pas de moi de toute façon. Mais dans le contexte de la politique canadienne telle qu'on la connaît, ça ne me poserait aucun problème de desservir un gouvernement dûment constitué. Je ferais de mon mieux pour exécuter ses désirs. Ça ne me poserait absolument aucun problème.

Mr. Gauthier: Mr. Edwards, when in answer to one of my earlier questions about your timetable, you said that 10% of your efforts would probably be aimed at legislative change, 20% to machinery or administrative change, and 70% to attitudinal change. I would like to go through those things one by one.

First, let us talk about legislation. What laws are going to be changed, Mr. Edwards? The Public Service Employment Act? The Public Service Staff Relations Act? You nodded. I assume you are giving me an affirmative answer.

M. Edwards: Monsieur le président, toute la législation de la fonction publique est à l'heure actuelle à l'étude. On n'imagine pas, je pense, Fonction publique 2000 terminant ses travaux sans proposer de modifications à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et sans doute même à d'autres lois similaires.

M. Gauthier: Pensez-vous par exemple à la Loi sur la gestion des finances publiques?

M. Edwards: Par exemple.

M. Gauthier: Y aurait-il également certaines autres lois concernant plus particulièrement la fonction publique, je pense à celles qui fixent les droits des fonctionnaires à participer à la vie politique?

M. Edwards: Comme l'honorable député le sait, monsieur le président, ces dispositions font à l'heure actuelle partie de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, et lorsque nous en ferons l'étude la question sera évidemment posée.